Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260114-BC_202601_N09-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre des délibérations
Session ordinaire
Bureau Communautaire
Séance du 14 janvier 2026 – 14h00

Le Bureau Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon.

PRÉSENTS : Jacques EDERN, Gildas BERNARD, Stéphane CLOAREC, Anne BESCOND, Bernard FLOCH, Odile THUBERT-MONTAGNE, Aline CHEVAUCHER, Bernard LE PORS, Éric PENNEC, Jacques PONTU, Patrick GUEN et Éric GRALL, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Dominique AZOU : DGS et Véronique GUYONVARCH : DGA.

ABSENTS EXCUSÉS : Jean-Noël EDERN – Éric LE BOUR

Date de la convocation :	**Membres du Bureau :**	**Présidence de séance :**
8 janvier 2026	En exercice : 14	Jacques EDERN
Date d'affichage :	Présents : 12	**Secrétaire de séance :**
8 janvier 2026	Votants : 12	Gildas BERNARD

CHARTE DE TERRITOIRE : HAUT-LEON COMMUNAUTE – Un Bout de Bretagne Intense

Axe : Transition Environnementale	**Enjeu : Préserver et valoriser la Biodiversité**	**Action : Production de l'eau**

Objet : Compétence Habitat – Subvention ADIL

Numéro d'ordre	**Nomenclature**	**Rapporteur**
BUR-2026-01-N09	7.5	Jacques EDERN

Jacques EDERN, Président, rappelle que, dans le cadre de l'exercice de la compétence « Habitat », la Communauté apporte un soutien financier à l'ADIL pour l'information des propriétaires et locataires sur le logement (2 permanences/mois).

À titre de rappel, les montants des cotisations précédentes étaient les suivants :

- Cotisation 2018 à 2022 (0,1728 €/hab./an) : **5.625 euros** ;
- Cotisation 2023 (0,21 €/hab.) : **6.800 euros** ;
- Cotisation 2024 à 2025 (0,22 €/hab.) : **7.145 euros** ;

L'ADIL demande un financement à hauteur de 0,23 euro par habitant, soit 7.492 euros.

Après avoir entendu le Rapporteur ;

DÉLIBERATION

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver la participation de Haut-Léon Communauté à l'ADIL au titre de l'année 2026 à 0,23 euro par habitant soit 7.492 euros.

Présents	**12**
Pouvoirs	**0**
Votants	**12**
Pour	**12**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Président
Jacques EDERN



Le Secrétaire de Séance
Gildas BERNARD

